



Démarches : mettez à jour votre quotient familial

## ACTUALITÉ

DÉMARCHES

Mardi 29 novembre 2022

### Démarches : mettez à jour votre quotient familial

Afin de bénéficier de tarifs adaptés à vos revenus, vous devez faire calculer votre quotient familial chaque année. Les familles qui ne l'auront pas fait se verront attribuer par défaut le quotient maximum sans effet rétroactif possible.



#### Quand ?

La [campagne de calcul du quotient familial 2023](#) se déroulera du 28 novembre 2022 au 21 janvier 2023.

#### Comment ?

La procédure est entièrement digitalisée. La démarche peut s'effectuer en ligne :

- sur votre [portail Famille](#)
- sur une borne d'accès numérique à l'hôtel de ville

Pour plus de renseignements, contactez le Guichet unique au 01 34 58 00 00 ou par email [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)